

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
VIENNE BRIANCE GORRE**



***PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU MARDI 31 MARS 2026  
N°02/26***

***L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !***

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, à 18 heures 30, les membres du **Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

**Délégués présents** : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Pierre PETILLON, MME Christelle GUILLOUT, MM Gilles ROQUES, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean Marie MIGNOT, Pascal THEILLET, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc CELERIER, Jean-Luc LACHAUD, René PARAUD, Hubert DOUDET, Richard CRUVEILHER, Gérard GRENIER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Laurent BOUCHERON, Loïc GAYOT, Roland GORY, Jean-Louis DUBOIS, Georges BEAUDOU, Jean-Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian BETHOULE, MME Valérie LACORRE, MM. Moïse BONNET, Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Michel SARRE, Philippe MALITE, Sébastien FISSOT, Cédric GEORGES, Franck LETOUX, Marcel BARTOUT, MM Marc DITLECADET, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Patrick GROLEAU, Jean-Claude LATHIERE, MMES Agnès VARACHAUD, Gwenaëlle PAILLOT, MM. Bernard CHAZEAU, Paul HURALT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, Jean-Paul LONGEQUEUE, Jean-Luc ANTOINE, **membres du Comité Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Emmanuel BAUDET, Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Frédéric MECHIN, Éric PAULHAN, Anthony RICQ, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM. Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Karl PERIGAUD, Bernard SAUVAGNAC, Manuel VERGER, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, Jean-Louis GOUDIER, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MME Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Fernand LAVIGNE, Sylvain CASSORE, MMES Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Jacques BARRY, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Bertrand DESBORDES, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MM. Simon CUILLERDIER, MMES Sylvie CAMPION, Marie-Agnès DELORT, **membres du Comité Syndical.**

**Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :**

- MMES Mireille GUILLOTEAU, Sandrine PLANCHAT, Tania VALLAT, Anne-Charlotte JEAN, Laura RAPY, Corinne VOISIN, Maëva MUNOZ et MM. William MOREAU, Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
- MMES Celine DUBUY et Marie Pierre CHABIN et MM. David TONNELIER et Guillaume CHABAUDIE, du service des Eaux des Trois Rivières.

**73 membres composent l'assemblée de ce jour et 3 pouvoirs ont été transmis au Président.**

## ORDRE DU JOUR

---

### **I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

### **II. Rapport de présentation des travaux des commissions**

- A. Commission de dégrèvement du 11 mars 2026
- B. Commission de la communication du 11 mars 2026
- C. Commission des finances du 11 mars 2026

### **III. Délégations d'attributions et de fonctions**

- A. Au Bureau
- A. Au Président

-----

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **73 membres** composent l'assemblée de ce jour et **3 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de Mmes Celine DUBUY et Marie Pierre CHABIN et de David TONNELIER et Guillaume CHABAUDIE du Service des Eaux des Trois Rivières.

-----

### **Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale**

#### ► **A. Désignation du secrétaire de séance**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance Monsieur Georges BEAUDOU, délégué de la commune de MEILHAC est désigné secrétaire de séance.

-----

#### ► **B. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 février 2026**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler. A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

-----

## Rapport de présentation des travaux des commissions

### **A. Commission de dégrèvement du 11 mars 2026**

Monsieur le Président cède maintenant la parole à Loïc GAYOT, Vice-Président en charge de la Commission de Dégrèvements, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.

#### **Délib CS 2026-07 – Demande de remise gracieuse par la SARL Les OLIVEADES– Camping Municipal de Montréal – Commune de Saint Germain les Belles - Exercice de consommation 2023.**

***Vu*** la demande de remise gracieuse du Camping municipal de Montreal situé « Rue du Petit Moulin » sur la commune de Saint GERMAIN les BELLES géré par la SARL Les OLIVEADES pour une surconsommation excessive enregistrée sur l'année 2023 ;

***Vu*** l'avis favorable de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2026

***Considérant*** que la fuite ne pouvait pas être visible, car elle était située au niveau du collage entre le coude, derrière la traversée de paroi, et les tuyaux souples des refoulements 1, 2 et 3

***Considérant*** que l'ensemble de l'installation a été repris,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***Article 1*** : accorde la remise gracieuse au Camping municipal de Montreal, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé « Rue du Petit Moulin » sur la commune de Saint GERMAIN les BELLES, soit une réduction de recettes de 1 272,35 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2023

***Article 2*** : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

***Article 3*** : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

#### **Délib CS 2026-08 – Demande de remise gracieuse par l'ODHAC 87 sur un branchement d'eau – Résidence Marceau– Commune de Saint Yrieix la Perche- Exercice de consommation 2025**

***Vu*** la demande de remise gracieuse de l'ODHAC 87 par courrier reçu en date du 21/01/2025 pour une surconsommation excessive enregistrée sur le branchement d'eau situé Résidence Marceau sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE ;

***Vu*** la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2026 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 2 164,82 € sur la part syndicale,

***Considérant*** que la remise gracieuse ne s'effectue que si des circonstances particulières la justifient,

***Considérant*** l'attestation de réparation en date du 11 décembre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***Article 1*** : donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse à l'ODHAC 87, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé « résidence Marceau » à Saint Yrieix la Perche,

***Article 2*** : accorde cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 2 164,82 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2025

***Article 3*** : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

***Article 4*** : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

**Délib CS 2026-09 – Demande de remise gracieuse par la commune de Saint Just le Martel - Branchement d'eau situé «Ecole Elementaire»: exercice de consommation 2025.**

*Vu la demande de remise gracieuse de la commune de Saint Just le Martel par courrier reçu en date du 3 Mars 2026 pour une surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau de l'école élémentaire au titre de l'exercice de consommation 2025 ;*

*Vu la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2026 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 426,58 € sur la part syndicale,*

*Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Article 1 :** *Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse à la commune de Saint Just le Martel, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé à « l'école élémentaire »,*

**Article 2 :** *accorde cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 426,58 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2025*

**Article 3 :** *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

**Article 4 :** *charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.*

**B. Commission de la communication du 11 mars 2026**

Monsieur le Président cède maintenant la parole à Jean DUCHAMBON, vice-Président en charge de la Commission Communication, pour la présentation des travaux de la commission qui s'est réunie le 11 mars dernier.

Monsieur DUCHAMBON, tient à remercier chaleureusement tous les délégués ainsi que le Bureau pour ce beau parcours et se dit très fier de tous les projets accomplis jusqu'à présent.

**C. Commission des finances du 11 mars 2026**

Monsieur le Président laisse la parole à Gaston Chassain, Vice-Président en charge de la commission des Finances pour présenter le CFU du Syndicat VBG.

Le Président, Maurice LEBOUTET sort de la salle après avoir donné la parole à Gaston CHASSAIN.

**Compte financier unique 2025**

**Délib CS 2026-10 – Compte Financier Unique du SMAEP Vienne Briance Gorre – Exercice 2025**

*Vu le code général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Compte Financier Unique (CFU), 2025 du budget principal ;*

**Considérant** *que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;*

**Considérant** *que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et des produits afférents ;*

**Considérant** *que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;*

**Considérant** *les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Financier Unique du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote » ;*

**Considérant**, *dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre Compte Financier Unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration de l'un des membres du comité syndical ;*

**Considérant** *que, dans ce cadre, Monsieur le président a quitté la séance et que l'assemblée délibérante siège sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances,*

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

<b>Synthèse des résultats</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévision budgétaire totale	11 185 916,29	8 440 659,65	19 626 575,94
· Recettes réalisées	3 699 645,62	6 076 541,54	9 776 187,16
Restes à réaliser	724 620,94		724 620,94
<b>DEPENSES</b>			
Prévision budgétaire totale	11 185 916,29	8 440 659,65	19 626 575,94
· Dépenses réalisées	6 322 422,20	4 080 081,20	10 402 503,40
Restes à réaliser	4 469 195,75		4 469 195,75
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>- 2 622 775,58</b>	<b>1 996 460,34</b>	<b>- 626 316,24</b>
Résultats antérieurs reportés	3 015 613,20	2 392 499,65	5 408 112,85 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>392 836,62</b>	<b>4 388 959,99</b>	<b>4 781 796,61</b>
Total reste à réaliser	- 3 744 574,81		- 3 744 574,81
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 3 351 738,19</b>	<b>4 388 959,99</b>	<b>1 037 221,80</b>

Après en avoir délibéré et, en l'absence du président lors du vote, à l'unanimité des membres votants, le Comité Syndical :

**Article 1** : approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal.

Le Président revient dans la salle.

### Affectation des résultats

#### Délib CS 2026-11 – Affectation des résultats de l'exercice 2025

**Vu** le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté le 31 MARS 2026 ;

**Vu** les résultats de l'exercice 2025 du SIAEP de NEXON ;

**Considérant les éléments suivants :**

**Pour mémoire (résultats N-1) :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 2 392 499,65 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : 3 015 613,20 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice :**

Résultat de l'exercice : -2 622 776,58 €

Résultat antérieur : 3 015 613,20 €

Cumul à affecter (001) BP SIAEP NEXON 47 535,87 €

Solde d'exécution cumulé 440 372,49 €

**Restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 :**

Dépenses 4 469 195,75 €

Recettes 724 620,94 €

Solde des restes à réaliser -3 744 574,81 €

**Financement de la section d'investissement :**

Rappel du solde d'exécution cumulé : 440 372,49 €

Rappel du solde des restes à réaliser : -3 744 574,81 €

Besoin de financement de la section investissement : 3 304 202,32 €

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : 1 996 460,34 €

Résultat antérieur N-1 : 2 392 499,65 €

Cumul à affecter (002) BP SIAEP NEXON 123 795,30 €

Excédent de fonctionnement cumulé :

4 512 755,29 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessous :

Couverture du besoin de financement de la section investissement (inscription au compte 1068 – Affectation du résultat de l'exercice) :

3 304 202,32 €

• Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur la ligne 002 du budget primitif 2026 :

1 208 552,97 €

**Monsieur Bernard CHAZEAU, délégué sur la commune de Saint-Maurice-les-Brousses, quitte l'Assemblée Générale à 19h10.**

**Budget 2026 – Autorisation de programme et crédits de paiement : AP/CP déploiement de la télérelève n° 012025 – Ajustement des crédits de paiement 2026**

**Délib CS 2026-12 – Budget 2026 – Autorisation de programme et crédits de paiement : AC/CP déploiement de la télérelève n° 012025 – Ajustement des crédits de paiement 2026**

**Vu** le rapport par lequel M. Gaston CHASSAIN, Vice-Président chargé des Finances, expose ce qui suit :

- Les autorisations de programmes (AP) sont des méthodes de gestion permettant une approche pluriannuelle des budgets par < projet >. Ces budgets sont valorisés chaque année par des crédits de paiement (CP).

Véritable exception au principe d'annualité budgétaire, ce dispositif permet de gagner en fluidité dans l'articulation budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles et permet à la collectivité de ne pas faire supporter l'intégralité d'une dépense portant sur un projet structurant sur une année, mais uniquement les dépenses annuelles nécessaires à la réalisation de ce projet.

De plus, cette méthode de gestion favorise la transparence et la lisibilité des engagements financiers du Syndicat VBG à moyen terme. Elle permet également de limiter le recours aux reports d'investissement compte tenu du suivi obligatoirement réalisé et de l'allègement du budget du Syndicat VBG.

Par ailleurs, les AP emportent la limite budgétaire totale du projet, alors que les CP comportent la limite annuelle de ce même projet.

Dès lors, et dans la mesure de leur utilité, les crédits restants disponibles dans l'enveloppe de l'AP votée seront ventilés sur le BP 2026 et suivants, alors que le Comité Syndical devra se prononcer annuellement sur les CP.

Pour rappel, par délibération CS 2025-11 en date du 1er avril 2025, une autorisation de programme AP-CP n°012025 avait été adoptée par le Comité Syndical pour le marché de déploiement de la Télérelève comportant les CP suivants:

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	TOTAL AP	CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	7 750 000,00 €	3 071 508,08 €	3 335 835,02 €	1 342 656,90 €

**Vu** le marché passé avec le Groupement SUEZ DIGITAL SOLUTION (mandataire) / SUEZ EAU France dont la notification a été faite le 10/04/2025 et un ordre de service de démarrage des travaux à compter du 18/04/2025, il y a lieu de modifier cet AP/CP. Le montant global de cette AP/CP, initialement de 7 750 000 €, a été ramené à 7 114 164,98 €.

La somme allouée aux CP 2026 s'élèvera à 2 700 000 €.

Le montant de l'AP passe donc de 7 750 000 € H.T. à 7 114 164,98 € HT comme détaillé ci-dessous :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Comité Syndical d'adopter cette délibération :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 autorisant l'utilisation et la révision des autorisations de programme et crédits de paiement,

**Vu** la délibération CS 2025-11 en date du 1er avril 2025 autorisant la mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour le marché de déploiement de la Télérelève,

**Considérant** que les montants inscrits en crédits de paiements dans l'autorisation de programme, approuvés initialement, doivent être ajustés,

**Considérant** que le montant global de cette AP/CP, initialement de 7 750 000 €, a été ramené à 7 114 164,98 €,

La somme allouée aux CP 2026 s'élèvera à 2 700 000 € comme définie ci-dessous :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : Approuve la modification du montant de l'AP dont le montant modifié s'élève à 7 114 164,98 € H.T,

**Article 2** : Décide de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante au chapitre 23-compte 2315 :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

**Article 3** : Décide d'inscrire au budget 2026 des crédits de paiement pour un montant de 2 700 000 € HT (chapitre 23-compte 2315),

**Article 4** : Précise que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées,

**Article 5** : Donne pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

### **Budget primitif 2026**

#### **Délib CS 2026-13 – Budget 2026 – Budget primitif**

Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances présente le projet de Budget Primitif 2026.

Le rapport joint à cette délibération présente en détail le Budget Primitif 2026.

Il présente à l'assemblée le projet de budget primitif de l'année 2026 établi de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	7 483 802,97	7 483 802,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 727 728,95	10 727 728,95
TOTAL DU BUDGET	18 211 531,92	18 211 531,92

Après sa présentation, le Président invite les membres à délibérer.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré :

**Article 1** : APPROUVE le budget primitif du S.M.A.E.P. VIENNE-BRIANCE-GORRE pour l'année 2026 par chapitre en investissement et fonctionnement.



Valérie LACORRE, déléguée sur la commune de NEXON, indique qu'elle voit que des révisions de DUP sont prévues mais demande si il est prévu des révisions des DUP de l'ancien syndicat Nexon, Janailhac et Saint Maurice les Brousses.

Pascal DUBREUIL, Directeur du syndicat, répond que par rapport aux captages sur l'ex SIAEP de Nexon, il faut une désignation d'un hydrogéologue agréé pour émettre un avis sur le rapport d'étude que le SIAEP de Nexon avait fait réaliser par CPGF avant transfert de la compétence au 01/01/2026. Dans les révisions DUP, la rémunération de l'hydrogéologue est prévue dans le BP 2026. Mais on a des révisions de DUP en cours, notamment une première campagne lancée en 2023. On a également lancé une grosse campagne de révisions de DUP en 2025. Sur la première campagne nous sommes dans l'attente du retour de l'hydrogéologue agréé, ensuite, le syndicat poursuivra cette démarche sur les autres captages qui concerne 26 ressources.

## ----- **Informations sur les délégations et attribution**

### **Au Bureau**

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

### **Au Président**

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

Monsieur le Président prends la parole :

Mesdames, Messieurs,

pour la plupart d'entre vous, chers amis, nous sommes au terme de ce mandat et cette réunion est la dernière de notre comité syndical dans cette configuration. Avouons-le, c'est un moment un peu particulier. C'est l'heure du bilan. C'est aussi un moment chargé d'émotion que je souhaite partager avec vous. Avant toute chose, je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour le travail effectué pendant ces six années. Ce mandat a été marqué par des réalisations importantes : la prise d'eau du Vigen, ainsi que la rénovation totale de l'usine de Solignac. Deux opérations très structurantes pour notre syndicat, plus de 9 millions d'euros investis. Nous avons lancé un énorme programme de réhabilitation des châteaux d'eau. Cette opération est en cours d'achèvement. Elle n'est pas réceptionnée mais elle est en cours d'achèvement. En parallèle, nous avons toujours maintenu un niveau d'investissement soutenu avec un minimum de 2,5 millions d'euros de travaux consacrés au renouvellement des canalisations en lien avec les CVM. Nous avons même été jusqu'à 3 millions lorsque les collectivités étaient généreuses et que nous pouvions avoir des subventions supérieures. Cet effort, chers collègues, témoigne de notre volonté d'anticiper et de sécuriser durablement notre réseau. Parmi les projets marquants, je souhaite aussi souligner le projet de déploiement de la télérelève. C'est un projet innovant, structurant pour l'avenir. A ce moment de mon propos, je me retournerai vers notre directeur. Je lui dois, nous lui devons un grand merci. Pendant 72 heures, il a travaillé nuit et jour pour que notre dossier soit retenu. Pascal, un grand merci à toi et grâce à ça, nous avons obtenu une subvention à hauteur de 70% d'agence de bassin, c'est pour ça que nous déployons la Télérelève. Ce déploiement de Télérelève a connu des débuts un peu compliqués, il faut bien le dire, mais aujourd'hui, les retards ont été en partie résorbés et les travaux avancent à un rythme très satisfaisant. Notre syndicat s'est également renforcé avec l'intégration de 8 nouvelles communes. Nous sommes désormais 64 communes à travailler ensemble, ce qui démontre la pertinence et l'attractivité de notre collectivité. Je n'oublie pas non plus les négociations menées avec notre délégataire, il n'y a plus qu'un seul survivant, j'espère que ce n'est pas pour ça qu'ils ont arrêté. Elles ont nécessité de nombreuses réunions à mi-mandat, parfois exigeantes, mais elles nous ont permis d'aboutir à un résultat significatif avec un gain annuel de 375 000€ sur le contrat DSP. Tout cela, nous ne l'aurions pas accompli sans l'implication de tous. Alors tout d'abord, je tiens à saluer l'équipe de nos collaborateurs, ils nous font l'honneur d'être tous là ce soir, donc merci à vous tous. Donc ça a été dit, merci au directeur Pascal, à la responsable administrative, Mireille et tous les deux, vous savez, fédérer vos équipes qui donnent le meilleur pour l'intérêt de notre syndicat. Je tiens également à remercier tous les membres du bureau, Lucien Dourousseau, souffrant, il n'est pas là parmi nous ce soir, il m'a téléphoné, il est hospitalisé, Manu Verger, Didier Leyris, Philippe Rougerie, Georges Beaudou, Sébastien Fissot, André Dubois et Jacques Bernis, qui pour des raisons diverses, ne seront pas parmi les membres du bureau le prochain mandat. Il y a aussi Eric Paulhan et André Soury qui eux, pourront peut-être être renouvelés le 19 mai prochain. Donc s'il y a déjà des personnes qui sont délégués, sachez que l'élection du Président et des membres du bureau auront lieu le 19 mai à Bosmie-l'Aiguille. Pour des questions d'exigüité de salle, on est obligé de s'exporter un petit peu. Et maintenant, je vais me tourner vers mes amis vice-présidents, Séverine Dureisseix et Christian Latouille, vous avez le choix de poursuivre l'aventure. Et aussi, merci à Loïc Gayot, Jean Duchambon. Sans oublier ceux qui me supportent depuis 12 ans et qui m'ont aidé à façonner VBG. Je veux

parler de Gaston Chassain, qui maîtrise le budget à la perfection. À Pascal Theillet, qui connaît le syndicat comme personne, j'aurais pu le dire comme sa poche et à Jean-Claude Dupuy, dévoué comme personne et qui m'a toujours suppléé à la perfection. Chers collègues Vice-Présidents, grand merci, nous avons fait bouger le syndicat. Notre syndicat, c'est aussi les délégués, vous, qui nous faites remonter les besoins du territoire. Alors aujourd'hui, j'avais prévu de mettre à l'honneur deux personnes : une qui a été nommée secrétaire de séance, Georges Beaudou, avec Jean, je crois que tu es le plus ancien délégué à VBG. Donc Georges, merci pour tes 43 ans de fidélité à VBG. Et je voudrais aussi saluer, malheureusement, il est blessé, mais son maire sera notre porte-parole, Jean-Marie Moreau, notre vétéran, et qui a la palme pour son assiduité, il a toujours été présent à toutes nos assemblées générales. Notez l'effort, c'est notre vétéran qui vient de plus loin, et il a toujours été présent à nos assemblées générales. Lui aussi, si vous êtes d'accord, on peut l'applaudir. Pour les futurs élus, peut-être qu'on pourrait mettre une prime d'assiduité, on fait le point un petit peu avec les services, on se rend compte qu'il y a des communes qui n'ont jamais envoyé de délégués alors qu'on est présent sur tout le territoire. Je comprends que l'on puisse avoir des obligations, mais c'est important de venir de temps en temps.

Je vais terminer par un seul mot, grand merci à vous. Sincèrement, merci à vous tous. Moi je serai peut-être à VBG le prochain mandat. Les membres élus en décideront. Merci aux collaborateurs qui nous ont fait le plaisir et l'honneur d'être parmi nous ce soir. Merci à vous.

-----

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h36.***

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 31 mars 2026.

Le secrétaire de séance,



**M. Georges BEAUDOU.**

Le Président du Syndicat



**M. Maurice LEBOUTET.**